



HAL
open science

From school segregation concept to social relations of inequality

Jacques ABRAHAM, Ph.D

► **To cite this version:**

Jacques ABRAHAM, Ph.D. From school segregation concept to social relations of inequality. Harmattan. L'école haïtienne, entre ségrégation et rapports sociaux d'inégalité, 2020, 978-2-343-19619-0. <hal-04927763>

HAL Id: hal-04927763

<https://hal.science/hal-04927763v1>

Submitted on 10 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC0 1.0 - Universal - International License

Du concept de ségrégation à l'école aux rapports sociaux d'inégalité

Jacques ABRAHAM, Ph. D

Enseignant chercheur, professeur associé à l'ISTEAH et UEH

La société haïtienne est structurée par une hiérarchie qui engendre des rapports sociaux d'inégalité entre les individus et les groupes sociaux, et entraîne une distribution inégale de richesse, de pouvoir et de prestige. Ces rapports sociaux, de par leur nature asymétrique, trouvent leur fondement dans l'inégal accès aux ressources et dans les rapports de domination ou d'inégalité existant entre les trois grands blocs sociaux : le bloc social des favorisés, celui des intermédiaires ou moyennement favorisés et celui des défavorisés. Ils sont sources de conflit, ils lient les sujets sociaux et constituent un des éléments à partir desquels se construit le lien social (Pfefferkorn, 2007 ; Bihl et Pfefferkorn, 2008).

Ce chapitre introduit les concepts clés de l'ouvrage « L'école haïtienne entre ségrégation et rapports sociaux d'inégalité » qui constituent la charpente de notre problématique et qui guident notre objectif de comprendre et d'expliquer les dynamiques de la ségrégation scolaire ainsi que les mécanismes par lesquels celle-ci reflète les rapports sociaux d'inégalité.

Ségrégation et Ségrégation scolaire

S'interroger sur la ségrégation et/ou la ségrégation scolaire revient à s'interroger sur la nature de cette réalité sociale en Haïti. La thématique connaît un regain d'intérêt, tant dans les travaux de recherche que sur la scène politico-sociale et internationale.

Merle (2012)¹ montre que l'analyse de la ségrégation scolaire pose certains problèmes :

- Un problème de définition. Il semblerait que la thématique est protéiforme ;
- Un second problème renvoie au fait que l'on aborde le phénomène à sa seule dimension éducative en faisant fi des contextes socio-économiques qui la fondent.

D'un point de vue étymologique, la ségrégation² renvoie au concept de séparation (Merle, 2012). De son côté, Brun (2008)³, pense que cette thématique est une notion plus ancienne qui ne renvoyait pas nécessairement, à ses débuts, à la désignation de phénomènes spatiaux. L'auteur souligne qu'elle désigne alors les disparités de localisation résidentielle des groupes sociaux, et notamment la concentration des plus défavorisés dans certains quartiers.

Frantz David (2011) dans « la ségrégation : la division sociale de l'espace dans la reproduction des rapports sociaux » postule que la ségrégation est synonyme de séparation, mise à l'écart, mise à distance. Toujours selon l'auteur, dans son sens plus fort, elle peut signifier la séparation d'un groupe particulier du reste de la société. En ce sens, elle fait référence à des politiques qui tendent délibérément à créer des séparations, des mises à l'écart, des territoires particuliers, comme c'est le cas en Haïti en ce qui a trait aux zones non touchées par l'éducation.

Selon le Dictionnaire de la géographie et de l'espace de société (Lévy J et Lussaut M, 2013), la ségrégation est un « processus et un état de séparation spatiale tranchée de groupes sociaux » et se

1 Merle Pierre (2010), Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens. Revue française de pédagogie, no.170, pp.7385

2 Merle Pierre, la ségrégation scolaire: une réalité sociale déniée. La Découverte « Repères », 2012, 128 pages ; URL : www.caim.info/lasegregation-scolaire-9782707171160-page-3.htm.

3 www2.cndp.fr/archivage/valid/138026/138026-17823.pdf

traduit par « la constitution d'aires marquées par une faible diversité sociale des limites nettes entre ces espaces et ceux qui les joutent et les englobent ».

Le processus de séparation ou de concentration renvoie à un rapport social manifestement asymétrique, un rapport d'inégalité et de domination dont les modalités sont rurales/urbaines, ville/campagne, bidonvilles/quartiers d'élites, zones défavorisées/zones favorisées etc. (P.E. François, 2010 ; Frantz, 2011).

En guise de conclusion, la notion de ségrégation recouvre celle de séparation, de discrimination et de traitement inégalitaire et pénalisant, et renvoie à des formes d'exclusion qui débordent la notion de distance spatiale (Brun, 1994 ; Mingat, 1997 ; Pan Ké Shon, J.L, 2009 ; Frantz David, 2011).

Autour de la définition de la thématique Ségrégation scolaire

La ségrégation scolaire fait l'objet de beaucoup d'études et de recherches donnant lieu encore à beaucoup d'interrogations, un peu partout à travers le monde. Les chercheurs ne s'entendent pas toujours sur une définition précise de la thématique. On a, du reste, soupçonné l'ambiguïté, voire même la confusion que comportent les définitions théoriques.

Mais au-delà de cette diversité et de ces ambiguïtés, la plupart des chercheurs s'accordent cependant à reconnaître les caractéristiques fondamentales suivantes : mise à l'écart, mise à distance, séparation, évitement, exclusion et même discrimination.

La dichotomie du système social en Haïti avec des connotations péjoratives (milieux favorisés/milieux défavorisés, urbain/rural, ...) et du système scolaire (écoles publiques/ écoles non publiques, rurales/urbaines, communautaires/laïques, protestantes/catholiques, communales/presbytérales, etc.) soulève diverses questions : celles des pratiques discriminatives, de la distribution inégale et différenciée de l'offre scolaire et des services publics ou de la question de ségrégation appliquée à l'espace scolaire ? La signification de la ségrégation scolaire varie selon les auteurs et les contextes qui la caractérisent.

Selon Van Zanten (2012, cité par Felouzis *et al.*, 2016), deux conditions s'avèrent nécessaires pour pouvoir parler d'une ségrégation par l'école :

- Le premier est qu'il faut mettre en évidence que la concentration scolaire de certaines populations résulte non seulement de facteurs extérieurs, mais au moins en partie, de l'action spécifique des institutions et des acteurs scolaires ;
- La seconde est que, pour parler de ségrégation scolaire, il faut être en mesure de montrer que la ségrégation spatiale à l'école aboutit à la production de formes spécifiques d'inégalités et d'exclusion scolaires et sociales.

Dans son rapport de recherche collective sur la ségrégation scolaire, dans les départements du Rhône et de la Loire, J.P Payet⁴ définit la ségrégation scolaire comme « un état et un processus de

séparation physique, sociale et symbolique de populations d'élèves en fonction de caractéristiques qui relèvent soit des populations elles-mêmes, soit des contextes locaux ».

4 Jean-Paul Payet. Ségrégation scolaire : État des lieux, perspectives d'action, décembre 2002 ; in http://www.unige.ch/fapse/satie/Publications/59_2002_Segregation-scolaire.pdf

Agnès Van Zanten⁵ définit la ségrégation comme « une concentration qui produit des effets négatifs, une recherche de l'entre-soi. Elle est souvent assimilée à une ségrégation sociale, concentration de populations en difficultés, ou ethnique ou raciale, avec appartenance culturelle à une communauté. La ségrégation est souvent pensée urbaine, qui s'applique sur l'Ecole et que l'Ecole subit » (Van Zanten, 2013).

Selon Felouzis *et al.*, (2016), la ségrégation scolaire est la séparation des élèves dans des structures, des filières, des classes, voire des groupes de niveaux différents en fonction de leurs caractéristiques personnelles (Felouzis *et al.*, 2016, p.38).

Si la compréhension du phénomène social « ségrégation scolaire » nécessite de mises en perspective historique (Merle, 2012), il n'en demeure pas moins vrai que cette réalité sociale⁶ liée au contexte sociopolitique haïtien a une définition contextuelle propre.

Dans le cadre de cet ouvrage, nous définissons la ségrégation scolaire comme la distribution inégale et différenciée de groupes d'élèves dans l'espace scolaire ou l'espace classe en fonction de certains mécanismes scolaires ou non scolaires qui peuvent être académiques (classification en fonction des notes obtenues ou la performance de l'école) ou sociaux (sexe, langue, origine sociale, statut socioéconomique, etc.).

À partir de cette définition, il y a lieu de prendre en compte la ségrégation inter établissement (entre les écoles congréganistes, protestantes, laïques, communautaires, communales, presbytérales, publiques, etc.) et la ségrégation intra établissement (à l'intérieur d'un établissement scolaire). Dès lors, notre recherche sur la ségrégation scolaire et rapports sociaux d'inégalité devient un enjeu qui concerne non seulement les élèves, les enseignants, les gestionnaires d'établissement et les parents (Merle, 2012), mais aussi l'efficacité et l'équité du système scolaire haïtien, et l'organisation sociale haïtienne tout entière.

Exclusion et Discrimination sociale

S'interroger sur l'exclusion et la discrimination sociale revient à soulever des questions aussi bien théoriques, sociales, politiques, épistémologiques que méthodologiques. C'est, entre autres choses, poser la question des rapports sociaux d'inégalité et son lien avec la ségrégation appliquée à l'espace scolaire haïtien.

Jacques Lévy et Michel Lussaut (2013) dans « Dictionnaire de la géographie et de l'espace de sociétés » postule que la notion « d'exclusion » suppose de se représenter un monde séparé en deux parties (respectivement composées d'individus « exclus » et « inclus ») et par conséquent « de souscrire à une vision de la société comme réalité construite sur une opposition entre un intérieur et un extérieur ».

Cette notion peut être interprétée comme « le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société¹ ».

5 Agnès Van Zanten, 2013, les effets de la ségrégation scolaire sur les conditions d'apprentissage des élèves; in (<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2013/10/28102013Article635185407090237121.aspx>)

6 Ségrégation scolaire

La thématique correspond donc au fait de marginaliser, voire de rejeter une catégorie sociale ou un groupe d'individus qui ne s'adaptent pas au modèle dominant de la société et qui est perçu comme allant à l'encontre de ses normes culturelles (Levy et Lussaut, 2013).

Dans cette perspective, on distingue deux modèles d'exclusion : un modèle mettant l'accent sur le manque de moyens ou outils nécessaires à la compréhension de la société dans laquelle on évolue, et un autre prenant en compte le résultat de processus empêchant à un groupe d'individus d'intervenir sur le marché (niveau d'instruction, chômage, isolement, mauvaises conditions de vie) (Lussaut *et al.*, 2013 ; Laberge et Roy, 1994). Donc, l'exclusion est la modalité la plus extrême de la ségrégation scolaire, considérée comme l'apartheid scolaire par Felouzis *et al.*, (2016).

Pour sa part, Bourque (2008), cité par Bissonnette (2017), distingue trois mécanismes d'exclusion :

a) le premier mécanisme visant à neutraliser ou ignorer la différence consiste à réduire l'autre ; b) le deuxième dont l'objectif est de dévaloriser la différence incite à aborder la différence de manière négative en la dévalorisant ; c) le troisième visant à exploiter fortement la différence consiste à exclure l'autre et à en tirer profit (Bissonnette, 2017, p.46-48).

Par ailleurs, pour aborder la question de la discrimination, il faut examiner comment, dans le cadre de notre ouvrage, elle peut s'articuler avec les notions de rapports sociaux d'inégalités ou de différences de traitement. En effet, la notion désigne l'acte de mettre à l'écart. Autrement dit, elle signifie le fait de traiter de manière inégale et défavorable un ou plusieurs groupes d'individus. Il s'agit de distinguer un groupe social des autres en fonction de caractères extrinsèques (fortune, éducation, lieu d'habitation) ou intrinsèque (sexe, origine ethnique) afin de pouvoir lui infliger un traitement spécifique, en général négatif (Keslassy, 2010).

Bourque (2008) considère la discrimination comme « le fait de traiter inégalement une personne ou un groupe de personnes sur la base d'un critère de discrimination illicite... » (Bourque, 2008, p.83, cité par Bissonnette, 2017, p.48).

De son côté, Dhume (2014) souligne que lorsqu'on aborde cette question, il faut prendre en compte deux modalités de sens : un sens étymologique (est discriminant le fait d'établir une distinction, de séparer et de classer), et un sens normatif (est discriminatoire le fait de traiter inégalement un groupe qu'un autre).

Dans une perspective de sociologie politique, il faut insister sur le fait que le « traitement » des publics, c'est la matérialité même des rapports de pouvoir institutionnels. En effet, si l'on suit Michel Foucault, les populations sont le produit d'un rapport de pouvoir, elles ne

¹ Laberge, D et Roy S, Marginalité et exclusion sociales : des lieux et des formes, Cahiers de recherche sociologique, no 22, 1994, p.5-158

lui préexistent pas. S'intéresser à l'(in) égalité de traitement, c'est donc se pencher sur les manières dont l'institution produit des « publics » (les circonscrit, les définit, les catégorise...) et les traite (les classe, les trie, opère sur eux, etc.) (re) produisant ainsi des inégalités (Dhume, 2014, p.19)².

Keslassy E (2010)³, de son côté, souligne que le concept « discrimination » est un processus qui soumet souvent le réprouvé à des injonctions contradictoires.

Être différent est une faute, il faut être normal or il est impossible d'être conforme à cette exigence. Le discriminé se trouve dans une situation de doubles contraintes contradictoires qui ne permettra pas de poser des actes sensés car il est enfermé dans un cercle vicieux. La « stigmatisation s'accompagne alors de culpabilisation qui produit un phénomène d'autodépréciation par intériorisation du jugement négatif ». (Revue de l'OFCE, 2010/3 (no114), p.340 ; Keslassy, 2010).

Dans le cadre de cette étude, la discrimination sociale s'entend comme processus de séparation des élèves en fonction de certaines caractéristiques scolaires ou non ; et la socialisation discriminatoire désigne le fait de socialiser un groupe d'élèves pour sa strate sociale. À ce moment, l'école devient outil de contrôle qui empêche la mobilité sociale ascendante (rendant presque impossible le passage d'une strate à une autre considérée comme supérieure) dont cherchent certains parents haïtiens en investissant dans l'éducation de leurs enfants.

Il ressort de cette analyse que les thématiques « exclusion et discrimination sociale » sont caractérisées par : a) un point de vue sur les inégalités et en particulier la ségrégation, qui les aborde prioritairement comme produit et dimension de rapports sociaux d'inégalités institués dans la société. La question d'exclusion et de discrimination sociale vise donc principalement l'action des « puissances » et des « puissants », la manière dont le pouvoir scolaire produit et traite des populations scolaires (Revue de l'OFCE, 2010 ; Keslassy, 2010 ; Lévy J et Lussaut M, 2013 ; Dhume, 2014) ; b) une référence à la pluralité des rapports sociaux d'inégalité ; c) une référence pluridisciplinaire. Les concepts sont en effet forgés par des emprunts à la philosophie politique (la question de l'égalité), à la psychosociologie (on passe de l'exclusion à la discrimination), à la

² Fabrice DHUME (2014). Le concept de discrimination : éléments de repères et de clarification, Document du réseau national de lutte contre les discriminations à l'école in reseau-lcd-ecoles.ens-lyon.fr

³ Eric KESLASSY, 2010, Discrimination et exclusion, Regards sociologiques, no 39, 2010 ; <http://lectures.revues.org/1108> lectures en ligne, les comptes rendus, 2010, 23 aout 2010, consulté 17 novembre 2015

10 Le système des inégalités (2008), [Alain Bihl](#) et Roland Pfefferkorn, La Découverte ; in [http://fr.wikipedia.org/wiki/In%C3%A9galit%C3%A9_\(sociologie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/In%C3%A9galit%C3%A9_(sociologie)), <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Inegalite.htm> 11
Http://www.cesa.air.defense.gouv.fr/IMG/pdf/les_inegalites_sociales.pdf

sociologie (rapports sociaux, analyse des institutions, etc.) (Dhume, 2014 ; Lévy L et Lussaut M, 2013 ; Keslassy, 2010 ; Revue de l'OFCE, 2010).

Rapports sociaux d'inégalité

Bihr et Pfefferkorn (2008) définissent une inégalité sociale¹⁰ comme « le résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société, des ressources de cette dernière, distribution inégale due aux structures mêmes de cette société, et faisant naître un sentiment, légitime ou non, d'injustice au sein de ses membres. Les inégalités sociales correspondent donc à une répartition non uniforme des ressources mises à la disposition des individus qui suscite une échelle de valeur entre eux, en les rattachant variablement à la notion d'appartenance collective et à celle des trajectoires personnelles¹¹ ».

Louis Chauvel (2007)⁴ rappelle que « Si chacun était identique aux autres, il ne pourrait exister d'inégalité ». Toutefois, les différences individuelles et naturelles ne suffisent pas à faire une

inégalité. Pour qu'elles le deviennent, il faut qu'elles se traduisent par un accès inégal entre ces individus différents, en raison de leur différence, à certaines ressources rares et valorisées.

C'est le cas en ce qui concerne d'une part le paysage scolaire du système éducatif haïtien qui est caractérisé par la prédominance du secteur non public rendant l'accès à un enseignement de qualité largement dépendant des contraintes financières et, d'autre part, la répartition différenciée de l'offre d'éducation en fonction du type d'élèves sur le territoire haïtien créant la ségrégation scolaire qui est une source d'inégalités scolaires (Felouzis *et al.*, 2016).

Les inégalités se fondent donc sur une réalité : l'accès inégal et socialement hiérarchisé entre groupes sociaux à des ressources rares et, pour cela, désirées¹³.

De cette analyse, nous déduisons que les rapports sociaux d'inégalité sont les rapports que les hommes entretiennent entre eux au sein des différents champs sociaux quant à l'accès inégal aux ressources valorisées (matérielles, sociales et politiques, culturelles, économiques) du pays. Ce sont des rapports asymétriques et complexes. La manifestation des rapports sociaux d'inégalité passe par la mise en évidence de distributions différenciées de ressources valorisées dans l'espace social haïtien.

En d'autres termes, l'expression « rapports sociaux d'inégalité » renvoie à des traitements différents qui donnent des avantages au bloc social des favorisés dans la société haïtienne et à certains individus au sein du bloc des intermédiaires au détriment du bloc social des défavorisés, bloc social pauvre et dépourvu de tout établissant une hiérarchisation sociale.

Bref, les rapports sociaux d'inégalité sont des rapports asymétriques entre les différents blocs sociaux provenant des écarts, des différences entre les conditions de vie (logement, éducation, revenu, travail, loisir, etc.) quant à l'accès inégal aux ressources valorisées (économiques, culturelles et sociales). Les rapports sociaux d'inégalité comportent donc deux composantes : une composante socioéconomique (prenant en compte l'écart de revenu entre les groupes sociaux) et une composante culturelle (prenant en compte le niveau d'études).

⁴ La dynamique de la stratification sociale. Les mutations de la société française. La Découverte.

13 Igor Martinache, « Roland Pfefferkorn, Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2007, mis en ligne le 07 décembre 2007, consulté le 27 juillet 2014. URL : <http://lectures.revues.org/491>